



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 10 DECEMBRE 2024 A 20H00

Présents : MM. Mmes : SAND Gilbert – CLEISS Jonathan – DA SILVA ADRIANO Valérie - RUCH Yannick - LENHARDT Olivier - LIENHART Bernard - PETITEAU Sylvia - SCHILL Fabien - SCHMITT Dominique - SEIBERT Sandra - WARTH Céline

Absents excusés : KLOPFENSTEIN Martine, procuration à SCHILL Fabien
LEONHART Caroline, procuration à RUCH Yannick
PFISTER Monique, procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SCHEER Cédric, procuration à PETITEAU Sylvia

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du CR du 21 octobre 2024
- 3- Protection sociale des agents – participation employeur
- 4- Modification de la durée hebdomadaire de service de Mme Carole RICHERT
- 5- Rapport Annuel du SIVOM - année 2023
- 6- Divers

DECISIONS PRISES :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Madame WARTH Céline pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 OCTOBRE 2024

Le compte-rendu de la séance du 21 octobre 2024 n'appelle pas d'observations particulières et est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. PROTECTION SOCIALE DES AGENTS – PARTICIPATION EMPLOYEUR

Comme évoqué en séance du 21 octobre 2024, M. le Maire rappelle les obligations de financement des employeurs publics dans le cadre de la protection sociale complémentaire de leurs agents (fonctionnaires, titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public et privé) :

- à compter du 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance ;
- à compter du 1er janvier 2026 pour le risque santé.

Suite au courrier adressé aux agents, ces derniers ont pu justifier leur adhésion à un contrat labellisé sur présentation d'une attestation délivrée par leurs organismes de protection sociale complémentaire respectifs.

Aussi, M. le Maire propose :

- de retenir la procédure dite de labellisation,
- la mise en place d'une participation unitaire mensuelle de 7 € à compter du 1^{er} janvier 2025 en matière de prévoyance, dans le cadre de la labellisation ;
- la mise en place d'une participation unitaire mensuelle de 15 € à compter du 1^{er} janvier 2026 en matière de santé, dans le cadre de la labellisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ décide retenir la procédure dite de labellisation ;
- ✚ décide de mettre en place une participation unitaire mensuelle de 7 € à compter du 1^{er} janvier 2025 en matière de prévoyance, dans le cadre de la labellisation ;
- ✚ décide de mettre en place une participation unitaire mensuelle de 15 € à compter du 1^{er} janvier 2026 en matière de santé, dans le cadre de la labellisation ;
- ✚ demande au Maire de saisir le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique pour recueillir son avis.

4. MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE MME CAROLE RICHERT

Courant octobre, le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique a été saisi pour avis concernant la modification de la durée hebdomadaire de service de Mme Carole RICHERT. Néanmoins, ce dossier n'a pas été traité au cours de la séance du CST et sera mis à l'ordre du jour de la réunion de cette instance au mois de janvier 2025.

Le Conseil Municipal prend acte et décide de reporter ce point à une séance ultérieure.

5. RAPPORT ANNUEL DU SIVOM - ANNEE 2023

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel du SIVOM sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement en 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ **d'APPROUVER** le rapport annuel du SIVOM sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement en 2023.

6. DIVERS

- Suite à la demande de la société JUST QUEEN d'installation d'un distributeur de pizzas fraîches et artisanales, celle-ci n'est pas favorable à la proposition du Conseil Municipal pour une implantation Place de Moder ;

- M. le Maire remercie l'assemblée pour le bon fonctionnement de la fête de Noël des aînés le 08 décembre 2024 et informe que les colis pour les personnes non présentes seront livrés par la société HELFRICH le 19 décembre 2024.
- Dégâts des eaux au presbytère :
Suite aux différentes relances, la commune reste dans l'attente d'un retour de la compagnie d'assurance quant à la prise en charge des frais qui devront être engagés.
Par ailleurs, la famille AMBIEHL étant dans l'impossibilité d'occuper les lieux durant les travaux, un relogement provisoire est envisagé aux EUL à Neuwiller lès Saverne, moyennant versement d'un loyer. La commune reste également dans l'attente d'une réponse de l'assureur quant à la prise en charge des frais de relogement.
- Un nouveau contrat d'entretien de la chaudière de la salle polyvalente doit être signé.
- Scolaire / périscolaire / voirie rue du Stade :
 - lundi 16 décembre 2024 : arpentage des terrains appartenant à l'ONF et faisant l'objet d'un échange avec la commune, en présence de M. Basquin - chargé de gestion foncière à l'ONF ;
 - mardi 17 décembre 2024 : réunion concernant les propositions d'honoraires de la société M2I et la convention de maîtrise d'ouvrage ;
 - mardi 7 janvier 2025 : réunion concernant l'étude de pré-faisabilité pour la création d'un champ de sondes géothermiques
- Arrosage automatique du stade :
Suite aux démarches entreprises par l'Union Sportive de Wimmenau et le montage d'un dossier auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, il s'avère que ce projet d'arrosage automatique devrait s'inscrire dans une démarche globale d'économie d'eau, à l'échelle de la commune.
- Les prochains grands anniversaires :
 - 9 janvier : 85 ans de Mme JUNCKER Georgette
 - 12 janvier : 80 ans de Mme ELSASS Marthe
 - 17 février : 80 ans de Mme MAURER Lina
 - 28 février : 80 ans de M. KURTZ Georges
 - 08 mars : 85 ans de M. PETRY Normand
- Le prochain numéro du bulletin municipal sera finalisé en début d'année 2025.

Fin de séance à 21h05

Le Maire



Le Secrétaire de séance

Lu et approuvé

pris connaissance

pris connaissance

pris connaissance

pris connaissance